

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 19 février 2020 à 19 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Gilles PEREAU, Eliane TARALLO

Excusées : Mélanie FANGIER, Marie LEMAIRE

Absente : Juliette CONSTANTIN

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Délibération : Vote compte de gestion 2019, CA 2019 et affectation des résultats

Les comptes sont présentés.

L'excédent total fonctionnement+investissement est de 39 870, 91 €

Les restes à réaliser représentent un besoin de financement total de 15 479, 79 €

Est affecté au compte 1068 recette d'investissement : 15 479, 79 €

Au compte 002 excédent de fonct.reporté : 4 462, 93 €

Voté à l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote)

2. Délibération : Vote des taux communaux 2020

Délibération pour ne pas augmenter les taux actuels (pour rappel : 13.27 % habitation, 7.09 % pour le bâti et 98.60 % le non bâti).

Voté à l'unanimité

3. Délibération : subventions allouées en 2020

Le Conseil décide de maintenir les subventions allouées précédemment : ADMR : 200 euros, Restos du cœur : 300 euros, Croix rouge : 300 euros et portage de repas : 200 euros. Pour ce dernier un bilan sera demandé afin de connaître le nombre des personnes concernées à Rocher.

Voté à l'unanimité

4. Délibération : Déclassement et aliénation chemin hameau de Célias

L'enquête publique s'est terminée mardi 18 février 2020. Aucune observation n'ayant été faite ; après réception du rapport du commissaire enquêteur il est proposé au conseil de délibérer favorablement pour le déclassement du chemin et sa cession au prix de 4 euros le m2 (environ 110 m2) au demandeur. Géomètre et frais de notaire seront à charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité

5. Délibération : Anticipation ouverture crédit budgétaire investissement 2020

Après débat, les Membres du conseil se prononcent contre l'anticipation d'ouverture de crédits budgétaires de 25 000 euros environ pour changer le véhicule communal. Cette somme est jugée trop importante. Ils proposent de faire d'abord établir un contrôle technique de la 504 communale afin de connaître les réparations nécessaires.

Voté Contre à l'unanimité.

Questions diverses

Les conseillers se consultent pour établir les horaires de permanence pour les élections municipales du 15 mars.

La cotisation des communes pour la piscine de Lablachère passe de 20.50e à 21.50e par habitant (SMAM du 18 février 2020).